



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 24034

Numéro SIREN : 518 990 700

Nom ou dénomination : HPE SOLAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2017 sous le numéro de dépôt 88540



20170885402016

DATE DEPOT : 13/09/2017

N° DE DEPOT : 88540

N° GESTION : 2009B24034

N° SIREN : 518990700

DENOMINATION : HPE SOLAIRE

ADRESSE : 3 avenue Hoche 75008 PARIS

MILLESIME : 2016

HPE SOLAIRE
Société en commandite simple au capital de 1000 euros
Siège social : 3 avenue Hoche 75008 Paris
R.C.S Paris 518 990 700

Grefe du Tribunal de
Commerce de Paris

15 SEP. 2017
88540
numero de dépôt

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES
EN DATE du 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept,
Et le trente juin,
A onze heures ,

Les associés de la société en commandite simple HPE SOLAIRE, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires, par la gérance.

ETAIENT PRESENTS

JDC - SAS HP ENERGIES, représentée par son président, Monsieur Jean - Daniel COHEN, propriétaire de 999 parts sociales

JDC - SARL HOCHÉ PARTNERS, représentée par son gérant, Monsieur Jean - Daniel COHEN, propriétaire de 1 part sociale

Total.....1000 parts sociales

En pleine propriété, représentant l'intégralité du capital social.

L'assemblée est présidée par Mr JD Cohen, gérant de la société.

Monsieur le Président constate que les associés, présents ou représentés, possèdent ensemble les 1000 parts sociales composant l'intégralité du capital social, et, qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions légales.

Monsieur le président dépose et met à disposition de l'assemblée :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion de la gérance,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de l'exercice 2016
- Approbation des comptes et du rapport de gestion
- Affectation des résultats de l'exercice
- Quitus à la gérance et rémunération éventuelle
- Questions diverses

Lecture est donnée du rapport de gestion

La discussion est ouverte. Après un échange d'observations et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

- communication des comptes

JDC
JDC
L'assemblée générale donne acte à la gérance de ce que la communication des comptes sociaux et des documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur a bien été respectée et, notamment la mise à la disposition des associés desdits documents pendant les quinze jours qui précèdent l'assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

- approbation des documents présentés à l'assemblée
- affectation des résultats- dividendes

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2016, tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître pour ledit exercice un résultat net comptable déficitaire de 403 euros.

Elle décide d'affecter ledit résultat de la façon suivante :

- au compte « report à nouveau ».....403 euros
- total.....403 euros

Distribution de dividendes

L'assemblée mentionne qu'il ne sera pas procédé à une distribution de dividendes au titre de cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

- conventions « Article L.223-19 du code de Commerce »

JDC
L'assemblée générale prend acte de l'absence de conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce.

JDC
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

- Quitus à la gérance

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif à la gérance pour sa mission au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

- Rémunération du gérant

L'assemblée générale rappelle que les fonctions du gérant, Monsieur Jean-Daniel COHEN n'ont pas été rémunérées pour cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

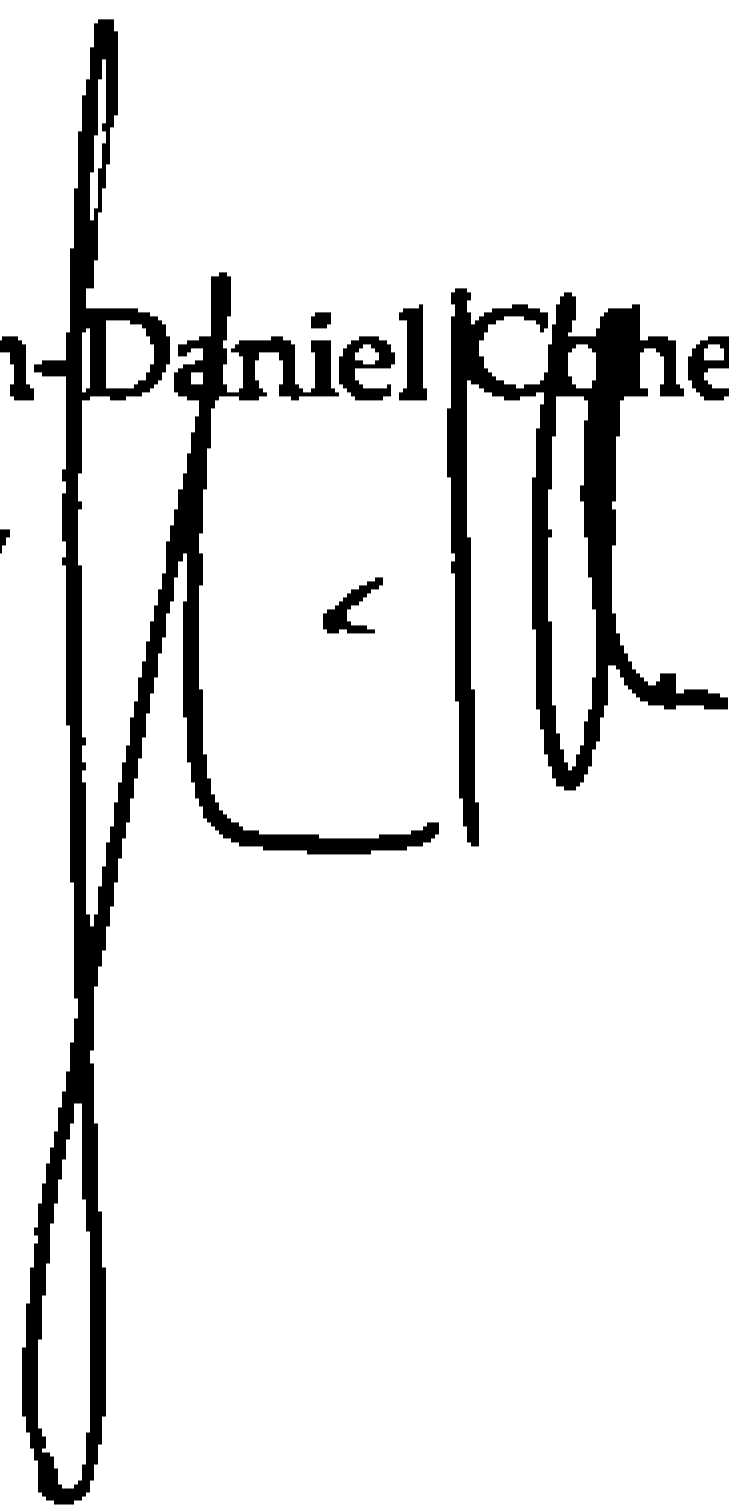
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes en vue d'effectuer les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à présent à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

Mr Jean-Daniel Cohen,
Gérant,



Les associés



HPE SOLAIRE
Société en commandite simple au capital de 3000 euros
Siège social : 3 Avenue Hoche 75008 Paris
R.C.S Paris 518 990 700

**RAPPORT DE GESTION A PRESENTER
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts de notre société, mon rapport sur les opérations de l'exercice social couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, soit 12 mois d'activité, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis ce jour à votre approbation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition, au siège social.

SDC Au cours de cette assemblée, il vous appartiendra d'approuver les comptes et de donner, s'il y a lieu, quitus à la gérance.

Je reprends, ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur.

2- ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Pour situer l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, je vous donne ci-dessous, sous forme d'un tableau, les chiffres réalisés par notre société, à savoir :

	2016
Produit hors taxe	0
Reprises sur amortissements et provisions	0
Autres produits	0
Total des produits	
Marge dégagée	0
Autres charges externes	328
Impôts et taxes	75
Total des charges d'exploitation	403
Résultat d'exploitation	(403)
Résultat financier	0
Résultat exceptionnel	0
Impôt sur les bénéfices	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(403)

3- PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

JDC
Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat net comptable déficitaire de 403 euros, que je vous propose d'affecter au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, je vous précise qu'il ne sera pas possible de procéder à une distribution de dividendes au titre de cet exercice.

4- EVENEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET DEPUIS SA CLOTURE

Aucun évènement notable n'est survenu au cours de l'exercice, ni depuis sa clôture.

5- DIVERS

Activité en matière de recherche et de développement

La société n'exerce aucune activité significative de recherche et de développement.

Filiales et participations

Notre société ne détient, au 31 décembre 2016 aucun titre de participations ressortissant du domaine des filiales et des participations au sens des articles L.233-1 et L.233-2 du Code du Commerce.

Dépenses somptuaires

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses ou charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, non déductibles du résultat fiscal.

6- REMUNERATION DE LA GERANCE

Les fonctions de la gérance n'ont pas été rémunérées pour cet exercice.

7- MODE DE REGLEMENT DES FOURNISSEURS

Les règlements sont effectués à trente jours.

8- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Je vais vous présenter, par ailleurs, mon rapport spécial relatif aux conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce.

Je suis à votre disposition pour vous fournir toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant pour l'exercice écoulé.

Le Gérant,





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-S0 (art. 223+1 quinquies C), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223+2 quinquies C), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
TYPE SOLAIRE 3 3 AVENUE HOCHÉ 75008 PARIS FRANCE	3 3 AVENUE HOCHÉ 75008 PARIS
SIRET 51899070000016	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans la groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *	Déficit	403
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
	certifié conforme à l'original
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 06052017 Lieu : PARIS
	Qualité :
	Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2017)

Si déposé néant, cochez la case

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en sous-propre ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	

H DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVL imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVL réalisée au cours de l'exercice	
		MVL restant à reporter	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCIDENT

Désignation de l'entreprise HPE SOLAIRE			Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise 3 AVENUE HOCHÉ 75008 PARIS						
SIREN 5 1 8 9 9 0 7 0 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2				
			Exercice N clos le 31/12/2016			
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
Total I (5)			044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres* (3)	072	12 406	074	12 406
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	579	086	579
Charges constatées d'avance*		092	094			
Total II			096	12 985	098	12 985
Total général (I + II)			110	12 985	112	12 985
PASSIF					Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 000
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131))			132		
	Report à nouveau			134		(2 627)
	Résultat de l'exercice			136		(403)
	Provisions réglementées			140		
Total I			142		(2 029)	
Provisions pour risques et charges				Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		600
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N: (169))			172		14 414
Produits constatés d'avance			174			
Total III			176		15 014	
Total général (I + II + III)			180		12 985	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **HPE SOLAIRE**

Néant

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 31/12/2016

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209		210				
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214				
		Services*			217		218				
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222			
	Production immobilisée*							224			
	Subventions d'exploitation reçues							226			
	Autres produits							230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234				
	Variation de stock (marchandises)*						236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier.....)						242	328			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243			75	244	75			
	Rémunérations du personnel*						250				
	Charges sociales (cf. renvoi J80)						252				
	Dotations aux amortissements*						254				
	Dotations aux provisions						256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259			262					
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
Total des charges d'exploitation (II)								264	403		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	(403)		
Produits financiers (III)		280					294				
Charges financières (V)							294				
Produits exceptionnels (IV)							290				
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300				
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348								
Impôts sur les bénéfices* (VII)							306				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)								310	(403)		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312		314	403		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles*					322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D)	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997				
	Entreprises nouvelles (44 septies)	986	ZFU-TE (44 octies et octes A)	987			342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 septies A)	989							
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138							
	Besoins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990							
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			350			
		Créance due au report en arrière du déficit					346				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)						655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfices col 1 Déficit col 2	352	354	403
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356					
	Déficits antérieurs reportables : *..... 2 626.....dont imputés sur le résultat :.....							360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfices col 1 Déficit col 2	370	372	403

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

* Des abattements concernant cette rubrique sont donnés dans la notice n° 2013-NOT-57

HPE SOLAIRE

Annexe au 31 Décembre 2016

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(en application du code de commerce – art.8, 9 et 11)
(Décret n°83- 1020 du 29/11/1983 – articles 7, 21,24-1,24-2 et 24-3).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

PRINCIPE ET METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.